

Image not found or type unknown



Les droits de la famille pour la pose de la pierre tombale

Par **angel2b**, le **13/05/2010** à **23:39**

Bonjour, mon père ayant pris la concession lors du décès de l'un de mes 2 petits frères jumeaux . Sachant que mon frère est mort en 2006 et que nous sommes en 2010 , il n'a toujours pas de pierre tombale. Car comme mon père est le concessionnaire on ne peut pas poser ça pierre tombale car il ne veut signer par méchanceté vis-à-vis de son ex-femme, ma mère. Comment puis - je faire, pour avoir le droit de la poser? en l'attente de votre réponse , je vous remercie d'avance.